

Services d'accompagnement social

On s'interroge parfois sur les services d'accompagnement social, les organisations institutionnelles et services "externalisés" changent souvent et il n'est pas toujours facile de se repérer et d'orienter les personnes.

- **Pour les familles avec enfants mineurs qui ont un titre de séjour et des revenus**, c'est au SLS (**Service Local de Solidarité**) du quartier où elles habitent qu'il faut s'adresser, pour connaître l'adresse : tel du Conseil Départemental 04 76 00 38 38.

- **Pour les familles avec enfants mineurs et en attente de titre de séjour**, c'est au **Service Local de Solidarité** 32 rue de New-York qu'il faut s'adresser, mais, attention les familles demandeuses d'asile ne seront pas acceptées sous prétexte que c'est l'Etat qui doit les accompagner. Or, l'Etat ne fait pas d'accompagnement social sauf si la personne est hébergée en CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile).

Après une période d'attente qui varie, la famille (non demandeuse d'asile) sera adressée à une ou un assistant.e social.e.

- **Certaines familles qui ont été hébergées par le CCAS de Grenoble** dans des Appart-hôtel ou anciens appartements d'instit ou aux chalets du Rondeau, sont aussi accompagnées par le S.H.A. (**Service Habitat Alternatif**) du CCAS de Grenoble qui comprend plusieurs assistant.e.s social.e.s. 8 rue Sergent Bobillot. Le service intervient sur interpellation du 115 ou sur "décision politique" (comprendre, après des luttes accompagnant des personnes sans solution d'hébergement ou expulsées par l'Etat).

Le S.H.A. fait un accompagnement global qui peut comprendre des demandes d'aide financières adressées au CDI mais, il est toutefois conseillé que la famille sollicite aussi le CDI pour le cas où son hébergement CCAS se termine.

- le service "A.V.A.A.D." "Aller Vers l'Accès Aux Droits" est un autre service du CCAS pour **personnes seules en "situation complexe"** (traduire n'ayant pas de titre de séjour donc pas de ressources). La "chargée d'aller vers" est Anne Cécile MONIN 04 76 46 55 36 ou 07 85 78 68 76.

Ce service comprend :

- une "cellule de veille" pour l'accès aux droits des jeunes majeurs de moins de 25 ans
- un "service de maraude" pour les plus de 18 ans en situation complexe.

Ses missions : ouverture droits CPAM, mise en relation avec avocat, demandes d'aide financière ; il s'agit d'une aide CCAS pour les résidents sur Grenoble de 100 euros tous les deux mois en espèce. Nous attirons votre attention sur cette possibilité dont ne bénéficient pas certains accueillis à l'APARDAP qui pourraient y prétendre. Une fiche de prescription existe et les accueillant.e.s qui ont eu plusieurs réunions à ce sujet, sont en train d'être reconnu.e.s comme prescripteurs.

- une "équipe juridique mobile" chargée des dossiers DAHO et DALO (pour personnes n'ayant pas eu de propositions d'hébergement ou de logement, il s'agit de tenter de faire reconnaître un caractère prioritaire à leur demande).

- "**La Caravane des Droits**" est un mini bus qui se déplace dans différents quartiers pour l'accès aux droits tout public. Quartier de l'Alma place Edmond Arnaud mardi 9h/12h, Clos d'or Espace vie sociale mercredi 14h/17h, quartier St Laurent place Gymaise vendredi 9h/12h. Ce service comprend trois accueillants dont Anne Cécile MONIN à mi-temps.

Nous rappelons que pour l'ouverture des droits sociaux **des demandeurs d'asile**, il faut s'adresser à la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'asile (SPADA de l'ADATE) 96, Rue de Stalingrad 38100 Grenoble, Téléphone : 04 58 17 64 70, Site internet : <http://www.adate.org/asile/pada/>. La Plateforme reçoit **sans rendez-vous**.

Il faut **obligatoirement** passer par l'ADATE pour obtenir un rendez-vous en Préfecture ou à l'OFII afin de déposer une demande d'asile sur le département de l'Isère.

- "**La Petite Pause**" est un lieu d'accueil et de convivialité - CCAS et plusieurs associations partenaires - 94 rue Abbé Grégoire, ouvert pendant la période hivernale les samedis et dimanches après-midi de 13h à 17h pour familles et personnes isolées en hébergement précaire ou à la rue.

- "**Le Lieu**" 17, rue Abbé Grégoire (ne dépend pas du CCAS), est un accueil de jour pour personnes sans domicile fixe, pouvant avoir des chiens. C'est là que se déroule le " parlons-en " qui aborde une fois par mois des thèmes intéressants les personnes en errance, exemple dernièrement : " où manger à Grenoble ?".

Ces informations ont été recueillies auprès d'Anne Cécile MONIN en mars 2021.